

Thèses du SER à propos de l'évaluation du travail des élèves

Le Syndicat des enseignants romands (SER) dessine de larges *orientations*, valables pour le primaire comme pour le secondaire, et compatibles avec des structures et des lois scolaires différentes.

Ces orientations sont formulées sous forme de thèses qui, sans être entièrement indépendantes les unes des autres, doivent pouvoir être discutées et aménagées séparément.

**Ce n'est pas l'évaluation qui doit être « au centre » du concept de l'école, mais l'apprentissage.
C'est le choix du type d'école qui définit le rôle et la place de l'évaluation.**

Le SER entend se battre pour un système éducatif qui...

- **établit une école unique pour la scolarité obligatoire tout en permettant une différenciation aussi peu hiérarchisée que possible;**
- est au service de la justice et de l'intégration sociales;
- vise des objectifs ambitieux pour tous les élèves, en termes de savoirs, savoir-faire, savoir être et savoir vivre ensemble;
- favorise une approche par cycles pluriannuels plutôt que par degrés annuels;
- valorise les méthodes actives et les pédagogies constructivistes;
- vise la réussite du plus grand nombre;
- associe les parents;
- se donne un plan d'études cadre privilégiant un nombre limité d'objectifs fondamentaux;
- table sur la professionnalisation du métier d'enseignant;
- garantit aux enseignants des conditions de travail correctes;
- promeut le travail en équipe;
- reconnaît une certaine autonomie des établissements au sein d'un cadre commun;
- promeut la formation et le développement continu des enseignants en tant que personnes et membres d'équipes;
- assouplit l'organisation des temps et des espaces scolaires;
- favorise le décloisonnement entre les disciplines;
- limite le nombre d'enseignants intervenant auprès des élèves pour favoriser les relations personnelles dans un cursus scolaire;
- ne fait pas de la sélection l'alpha et l'oméga de la vie scolaire;

- favorise l'auto-évaluation au niveau des établissements;
- se donne les moyens d'évaluer et de faire connaître sa progression vers une qualité toujours meilleure de la vie scolaire et de ses effets;
- en concertation avec le corps enseignant, élabore à cet effet des instruments et enquêtes appropriés mais dissociés de l'évaluation du travail des élèves en classe.

En conséquence, le SER propose un **système d'évaluation du travail des élèves** qui...

Pour l'institution

1. encourage des évaluations régulières à *des fins formatives*, mais n'institue de bilans formels des acquis qu'à la fin de chaque cycle d'apprentissage pluriannuel;
2. considère ces bilans comme des éléments significatifs de l'orientation et repousse la certification proprement dite à la fin de l'enseignement obligatoire;
3. fonde l'orientation dans les cursus scolaires sur divers éléments prédicteurs, sans se limiter au seul bilan des acquis;
4. soit en cohérence avec les objectifs et la forme du nouveau plan d'études cadre romand (PECARO) et favorise le changement de paradigme de l'enseignement vers l'organisation de situations d'apprentissage;
5. soit évolutif et s'adapte aux différences entre écoles, publics, contraintes;
6. favorise et appelle la coopération et la formation continue des enseignants;
7. n'utilise pas l'évaluation courante du travail des élèves comme indicateurs permettant d'évaluer les enseignants, les établissements ou le système éducatif, toutes fonctions qui exigent des instruments et des enquêtes spécifiques.

Pour les enseignants

8. permette une individualisation des parcours de formation au sein d'un cycle d'apprentissage pluriannuel et n'impose donc pas constamment à tous les élèves la même évaluation au même moment;
9. mette l'accent sur la référence aux objectifs d'apprentissage et à la progression dans leur direction plutôt que sur la comparaison entre les élèves;
10. mette l'accent sur le développement de compétences d'observation et d'interprétation, en *proposant* des points de repères et des outils, et n'impose pas aux enseignants des grilles standardisées d'évaluation;
11. reconnaisse, individuellement, en équipe ou par établissement, une part d'autonomie professionnelle dans la façon de concevoir et d'organiser le suivi des apprentissages (dossiers, portfolios, etc.);
12. reconnaisse, individuellement, en équipe ou par établissement, une part d'autonomie professionnelle dans la mise en forme de ce qui est communiqué aux parents (contenus, codes, périodicité);
13. exige une coordination au sein d'un même bâtiment et leur fournisse l'opportunité d'une régulation externe.

Pour les parents

14. reconnaisse le droit d'être régulièrement informés de la progression de leur enfant vers les objectifs et de comprendre si elle est satisfaisante ou non;
15. conçoive l'information comme une synthèse ou une traduction des données recueillies par l'enseignant à des fins formatives, sans exiger un nouveau recueil de données;
16. permette de saisir que les bilans réguliers ne préfigurent pas nécessairement les résultats en fin de cycle;
17. informe sur les acquis et la progression de leur enfant en allant au-delà d'une simple note ou d'une position sur une échelle comparative;
18. soit propice à un dialogue constructif et à une coopération active entre les acteurs de l'école à propos des apprentissages;
19. soit conçue et présentée de sorte à favoriser des options concertées et raisonnables chaque fois qu'une décision importante est à prendre à propos de la scolarité (appui, progression, durée de séjour dans un cycle, orientation).

Pour les élèves

20. soit assez flexible pour être suspendu ou aménagé lorsque sa stricte application pourrait aggraver les difficultés d'élèves en situations particulières;
21. se borne aux apprentissages visés par les plans d'études et à ce qui les favorise ou les empêche;
22. donne la priorité à l'évaluation formative, dans la perspective d'une pédagogie différenciée, et dans ce sens vise à une évaluation qui les aide à apprendre;
23. aide à comprendre leurs difficultés, à trouver du sens à leur travail et à se mobiliser pour apprendre;
24. aide à réguler leur travail et leurs apprentissages;
25. favorise l'émergence d'une culture de la réussite et empêche l'accoutumance à l'échec et la résignation;
26. évite l'obsession du classement, favorise la coopération, la solidarité et le développement des compétences collectives.

16 octobre 2002